

## PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Validité 10 ans pour une personne majeure.

### ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS – Mairie de Jouy le Moutier

Hôtel de Ville 01.34.41.65.00

Mairie Annexe 01.34.43.94.20

### ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS – Mairie de Cergy

Hôtel de Ville 01 34.33 44 00

**LA PRÉSENCE DU DEMANDEUR EST OBLIGATOIRE AU DEPÔT ET AU RETRAIT.**

### **LISTE DES PIÈCES À FOURNIR** **APPORTER LES ORIGINAUX + LES PHOTOCOPIES**

Quelque soit votre situation, vous devez fournir :

1/ **le formulaire de demande CERFA** (disponible en mairie) dûment complété et rempli en **MAJUSCULES ET ENCRE NOIRE**

2/ **Un justificatif de domicile** (ex. facture d'eau, de téléphone, d'EDF, quittance de loyer non manuscrite, avis d'impôt sur les revenus de l'année en cours, attestation de carte vitale), **daté de moins de 3 mois (original+photocopie)**

Pour un enfant majeur encore chez ses parents et sans justificatif de domicile à son nom :

- . un justificatif de domicile des parents, **(original+photocopie)**
- . une attestation des parents
- . si le nom est différent de celui mentionné sur les justificatifs présentés (cas de remariage) le livret de famille, **(original+photocopie)**
- . la carte d'identité du parent qui a signé l'attestation. **(original+photocopie)**

En cas d'hébergement :

- . un justificatif au nom de l'hébergeant **(original+photocopie)**
- . une attestation d'hébergement précisant la date d'hébergement et
- . la carte d'identité de l'hébergeant **(original+photocopie)**.

### 3/**Deux photographies**

Récentes de format 3,5cm x 4,5cm, de face, tête nue, sur fond clair, neutre et uni, en couleur. Le visage doit être correctement centré sur la photo. L'expression du visage doit être neutre et la bouche fermée, sans cheveux devant les yeux, sans lunettes et sans grosses boucles d'oreilles.

### 4/**Des timbres fiscaux d'une valeur de 86€.**

**Possibilité de faire les photos en mairie, alors timbres fiscaux d'une valeur de 89€.**

Vérifier la dernière page du passeport, si une taxe perçue est en cours de validité le passeport est renouvelé gratuitement pour le titulaire jusqu'à la date indiquée (copie de la page ou figure le droit de timbre acquitté)

5/ **Ancien passeport (original + photocopie de 1<sup>ère</sup> page où figure le n° de passeport, l'état civil et l'adresse)**

6/ **Carte nationale d'identité (original+photocopie).**

**Si vous ne possédez pas de carte d'identité sécurisée ou de passeport électronique, fournir également :**

**-Copie intégrale de l'acte de naissance (en original seulement pas de photocopie) de moins de 3 mois au moment de la demande du passeport**

- . pour les français nés en France : à la commune du lieu de naissance,
- . pour les français nés à l'étranger par courrier au Ministère des Affaires Etrangères Service Central d'Etat Civil à

Nantes 44941 Cedex 9 ou directement par internet sur le site suivant :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/>

- **La preuve de la nationalité française. (original+photocopie)**

Si le demandeur est né à l'étranger ou né de parents étrangers ou nés eux-mêmes à l'étranger, il doit fournir :

- certificat de nationalité française établi par le Tribunal d'Instance de son lieu de résidence
- ou - exemplaire enregistré d'une déclaration de nationalité française
- ou - le document enregistré d'une manifestation de volonté d'acquérir la nationalité française
- ou - une ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration
- ou - un exemplaire du Journal Officiel où le décret a été publié.

Suivant les situations ; -**Copie intégrale de l'acte de décès de moins de 3 mois** si vous souhaitez que figure la mention de veuve (**original+photocopie**).

-**Jugement** permettant à la femme de conserver le nom de son ex-conjoint (**original+photocopie**)

-**En cas de perte**, une déclaration de perte établie à la mairie au moment du dépôt de la demande.

-**En cas de vol**, une déclaration de vol établie par le commissariat ou la brigade de gendarmerie.